Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260702-20260892-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-08-92

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 26 juin 2026
Date d'affichage : 26 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17
Pouvoirs : 2
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, **le deux juillet,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (17) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Philippe GOUGEON, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Stéphanie COUVERT, Arnaud VOISINNE, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Nicolas BOULÉ, Maxime BELLAY, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Flore OLIVIER, Maxime RONDIN.

Étaient excusés (2) dont (1) pouvoir : :
Fabienne GUILLOIS
Vanessa LEGEAY a donné pouvoir à Aurélie LEDUBY

Secrétaire de séance : Marie-Paule GILLOUARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : TARIFICATIONS DE L'ESPACE JEUNES

Claudie Bénard, adjointe à l'enfance et à la jeunesse, L'Espace Jeunes s'adresse aux adolescents de 11 à 17 ans, incluant collégiens et lycéens domiciliés à Châtillon-en-Vendelais ou dans les communes voisines. L'objectif est de constituer un groupe à taille humaine favorisant l'écoute individuelle et la participation active de chacun.

L'accès à l'Espace Jeunes est libre durant les horaires d'ouverture pour toutes les activités sur place (jeux, discussions, ateliers spontanés, temps de convivialité). En revanche, certaines activités spécifiques telles que les sorties extérieures, les ateliers nécessitant un intervenant ou les activités payantes requièrent une inscription préalable.

Cette inscription se fait directement auprès de l'équipe éducative, soit sur place, soit par le biais d'un livret remis aux familles ou accessible via le site de la commune. Les inscriptions sont prises en compte dans la limite des places disponibles et après validation des autorisations parentales, afin de garantir la sécurité et le bon déroulement des activités.

Claudie Bénard présente les principes de tarification
Les tarifs sont calculés selon :
- le quotient familial CAF ou MSA ;
- le lieu de résidence (commune ou hors commune) ;
- le type d'activité soit sur place soit spécifique.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260702-20260892-DE

TRANCHE CAF	QUOTIENT FAMILIAL	Tarif 1 ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE SUR PLACE Commune	Tarif 1 ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE SUR PLACE Hors commune	Tarif 2 ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE SUR PLACE Commune	Tarif 2 ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE SUR PLACE Hors commune	SORTIE - TARIF 1 Commune	SORTIE - TARIF 1 Hors commune	SORTIE - TARIF 2 Commune	SORTIE - TARIF 2 Hors commune
T1	< 601 €	1,00€	1,50€	2,00€	3,00€	5,00€	6,00€	8,00€	9,00€
T2	601 - 900 €	1,50€	2,00€	3,00€	4,00€	6,50€	7,50€	10,00€	11,00€
T3	901 - 1 200 €	2,00€	2,50€	4,00€	5,00€	8,50€	9,50€	12,00€	13,00€
T4	1 201 - 1 600 €	2,50€	3,00€	5,00€	6,00€	10,00€	11,00€	14,00€	15,00€
T5	> 1 600 €	3,00€	3,50€	6,00€	7,00€	12,00€	13,00€	16,00€	17,00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la tarification de l'Espace Jeunes telle qu'elle a été présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

